L'établissement des certificats obligatoires de travail

Le reclassement de la main-d'œuvre rétablira l'équilibre entre les besoins du pays et ses capacités de production

Des textes ont été publiés au *Journal officiel* du 31 mars 1943. Ils ont pour objet l'institution :

— d'un certificat de travail (décret N° 916 du 27 mars 1943) ;

— de commissions régionales d'orientation de la main-d'œuvre (décret N° 917 du 29 mars 1943)

— de comités départementaux d'affectation de la main-d'œuvre (décret N° 918 du 29 mars 1943).

Il est souligné que le premier de ces décrets ne vise que les hommes de 18 à 50 ans, exerçant une activité professionnelle quelconque dans une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, ceci à l'exclusion de tout personnel féminin. Ce décret a, par suite, un tout autre objet que le texte actuellement mis au point à l'initiative du département de l'agriculture, qui prévoit que les hommes d'un âge compris entre certaines limites pourront être requis pour les besoins de l'agriculture.

Mise au point

Les précisions complémentaires ci-après peuvent être données dès maintenant sur les conditions dans lesquelles les opérations envisagées par le décret du 27 mars 1943 vont se dérouler, en vue de rapprocher les besoins, c'est-à-dire l'augmentation de l'activité de certaines entreprises ou professions par la mise au travail des oisifs, la libération de main-d'œuvre par réduction de certaines entreprises, etc.

Tout d'abord, il convenait de mettre au point les modèles d'imprimés nécessaires ; puis il fallait, en même temps, mettre en place sur le plan régional et le plan départemental, les représentants du commissariat général au service du travail obligatoire.

Ce travail est maintenant terminé.

Bien entendu, pour tout ceci, le Commissariat général au service du travail obligatoire se devait d'utiliser au mieux les organismes existants. C'est dans cet esprit qu'il est fait appel, sur le plan départemental, aux services du ministère du Travail, pour prononcer les affectations individuelles, chaque affectation nominative donnant lieu à l'établissement d'ordre de mutation. Le décret du 27 mars prévoit que tout doit être mis en place pour le 20 avril. C'est dire l'effort qui a été et qui doit être encore demandé à tous.

Agriculteurs et étudiants

Il fallait enfin donner toutes précisions nécessaires sur la délivrance des certificats de travail. En particulier, préciser que les agriculteurs ne sont pas visés par le décret du 27 mars ; il en est de même du personnel de la S.N.C.F., des fonctionnaires, des professions libérales et des gens de maison. Il en est enfin de même, provisoirement, des étudiants.

Dès maintenant il est bon de préciser que, par agriculteurs, il faut entendre les personnes se livrant personnellement et professionnellement aux travaux agricoles (producteurs de céréales, vignerons, arboriculteurs, maraîchers, jardiniers de profession), qu'ils soient propriétaires cultivant eux-mêmes, ou bien fermiers, métayers, ouvriers agricoles, valets de ferme, bouviers. (Le cas des professions connexes à l'agriculture et notamment celles définies par le décret-loi du 30 octobre 1935, relatif aux associations agricoles et à certaines personnes exerçant des professions connexes à l'agriculture, et le cas des artisans ruraux, feront l'objet de précisions ultérieures.)

De même, par étudiants, il faut entendre les jeunes gens qui ont fait l'objet du décret N° 538 du 24 février 1943, c'est-à-dire les élèves régulièrement inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, secondaire, primaire, technique, publics ou privés.

Il a paru intéressant de donner dès maintenant des précisions. Les conséquences économiques du départ de 250.000 travailleurs au cours du premier trimestre 1943, rendaient nécessaire un nouveau plan d'utilisation de la main-d'œuvre, et il fallait que d'urgence les directeurs régionaux du Commissariat général du service du travail obligatoire, à l'aide du fichier numérique, les directeurs départementaux, à l'aide du fichier nominatif, puissent, avec l'appui des commissions, procéder à un reclassement de la main-d'œuvre. Ce reclassement doit permettre de rétablir l'équilibre entre les besoins du pays et ses capacités de production.

NOS PRISONNIERS

Vernissage

Le commissaire général aux prisonniers, les prisonniers rapatriés des stalags et des oflags recevaient hier soir. Il s'agissait du vernissage d'une exposition d'œuvres de prisonniers, 8, rue de la Chaussée-d'Antin.

A cette occasion, M. Roger Gaillard, prix Théophraste-Renaudot 1942, dédicaçait son livre, *les Liens de chaîne*, que M. Jacques Lechantre, d'un crayon alerte, enrichissait de croquis originaux. La vente était, bien entendu, faite au profit des centres d'entr'aide.

M. André Masson vint lui-même inaugurer les salons qui resteront ouverts au public jusqu'au 20 avril. L'ensemble est très varié. On y trouve des souvenirs de captivité, des intérieurs de baraques, des vues de stalags, des types de prisonniers... Un peu de mélancolie, certes, mais aussi beaucoup de confiance dans un avenir meilleur.

Indemnité de congé de libération

Le commissariat général aux prisonniers de guerre rapatriés communique :

Une loi du 4 septembre a prévu le versement d'une indemnité de congé de libération aux prisonniers rapatriés depuis le 1er janvier 1942.

Aux nombreux intéressés qui s'étonnent de ne pas avoir encore reçu les sommes qui leur reviennent à ce titre, il est précisé que le règlement de cette indemnité sera effectué au domicile des intéressés sous forme de mandat postal et qu'ils n'ont aucune démarche à effectuer. Les règlements en cours ne seront pas terminés avant le 15 juillet prochain. C'est donc seulement après cette date, que les réclamations pourront être prises en considération.

Les indications ci-dessus ne concernent pas les prisonniers rapatriés depuis le 15 janvier dernier, car, depuis cette date, les versements sont effectués dès le rapatriement des intéressés, par le centre de démobilisation ou le centre d'administration territorial.

(Les communiqués ne portant pas l'indication d'adresse sont envoyés par le Siège social des centres d'entr'aide de camps, 68, rue de la Chaussée-d'Antin.)

— Au cours du récital donné demain dimanche, à 14 heures, à la salle Pleyel, en faveur des prisonniers rapatriés, la direction des centres d'entr'aide de la maison du prisonnier de la Seine fera vendre cinquante exemplaires numérotés du programme avec deux dessins originaux, au profit des familles de prisonniers sinistrées lors du bombardement du 4 avril.

— Les rapatriés du stalag XIII-B sont invités à la réunion qui se tiendra le jeudi 15 avril, à 18 h. 30.

— Les rapatriés du stalag VI-F sont conviés à la réunion qui aura lieu le dimanche 18 avril, à 10 heures.

— La messe mensuelle des stalags XII aura lieu demain dimanche, à 10 heures, au collège Saint-Louis-de-Gonzague, 5, avenue Camoëns.

— Réunion de tous les rapatriés du stalag VI-A le vendredi 16 avril, à 18 h. 30.

— En raison des fêtes de Pâques, la réunion générale mensuelle du centre d'entr'aide du stalag XVIII-C aura lieu exceptionnellement le lundi 19 avril, à 18 h. 30. Ces réunions reprendront les mois suivants aux jour et heure habituels (quatrième samedi de chaque mois, à 14 h. 30). Permanence tous les lundis de 18 h. 30 à 20 heures.

— Les artistes professionnels prisonniers de guerre rapatriés sont priés d'assister à la réunion générale constitutive de leur centre d'entr'aide professionnel qui aura lieu le jeudi 15 avril, à 10 h. 30, pour le spectacle et la musique, et le vendredi 16 avril, à 10 h. 30, pour les beaux-arts.

LE TRAVAIL FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

« Le Matin » réclame un tarif réduit pour l'expédition des colis aux ouvriers

Nous recevons de nombreuses lettres de lecteurs qui estiment exagérés les tarifs d'envoi des colis aux travailleurs français en Allemagne. Ils n'ont point tort. Que pour expédier un colis d'un kilo il faille débourser 17 fr. 90, si l'expédition est faite par chemin de fer, et 28 francs, plus 8 francs de recommandation, si elle l'est par la poste, cela semble positivement prohibitif.

Nous nous associons donc à la légitime réclamation des familles des travailleurs français en Allemagne. Bien mieux, nous la faisons nôtre.

Nous en profitons pour rappeler aux intéressés comment doivent être faites les expéditions :

Il convient, avant toute chose, que le colis soit solidement emballé. On inscrira dessus les mots : « Arbeiter paket ». On le mettra de préférence à la poste plutôt qu'à la gare. On souscrira un inventaire et deux déclarations en douane. On aura eu soin de glisser à l'intérieur un inventaire.

Toutes denrées sont autorisées, même celles contingentées. Sont défendus les flaconnages, le vin et le tabac au-dessus de 50 grammes.

Pour les envois de livres, il faut glisser un inventaire à l'intérieur du colis. Cet inventaire aura été préalablement visé par la censure. Pour obtenir ce visa, s'adresser au Service de la main-d'œuvre en Allemagne, 18 rue de Madrid.

La carte de textile

Le Centre d'information du travail français en Allemagne communique :

La commission générale à la main-d'œuvre française en Allemagne rappelle aux ouvriers partant travailler en Allemagne qu'ils doivent obligatoirement présenter leur carte de textile aux centres d'habillement et de distribution pour obtenir éventuellement des bons de chaussures ou de bleus de travail avant leur départ. Les ouvriers partant pour l'Allemagne, qui ne présentent pas leur carte de textile ne pourront bénéficier des distributions mentionnées ci-dessus.

Les cours de l'Institut d'études des questions juives

L'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales, 21, rue La-Boétie, a commencé ses cours qui embrassent l'ensemble du problème considéré. C'est ainsi que, par exemple, un cours d'ethno-raciologie judaïque est professé par le célèbre ethnologue Montandon ; un cours d'eugénisme et de démographie par M. Gérard Mauger, ancien élève de l'Ecole d'ethnologie de Paris ; un cours d'histoire : *les Juifs et l'ancienne France*, par M. Jean Hertier ; un cours de judéographie par M. Charles Laville, biologiste, et un cours de philosophie ethno-raciale dans lequel M. Pierre Villemain dégage les rapports de l'ethno-racisme et des doctrines spirituelles chrétiennes. Ces cours sont gratuits.

A L'HOTEL DROUOT

Un meuble offert par Louis XVI est adjugé 382.000 francs

Vingt des plus illustres estampilles du XVIIIe siècle figuraient hier à une vente de meubles provenant de la succession du comte Vigier. Le plus beau de ces meubles (qui ont réalisé un total de plus de cinq millions) était un secrétaire en placage de bois de couleurs, marqueté d'instruments de musique, de draperies et de bouquets fleuris, œuvre de Boudin, qui avait été offert par le roi Louis XVI à Mme Hamelin pour la remercier d'avoir fait passer à l'étranger quelques lettres de la reine : il a été adjugé 382.000 francs. Un bureau plat en ébène avec pieds en faisceaux de licteur et pendule, signé Montigny, a été payé 325.000 francs et une bibliothèque basse de Leleu, époque Louis XVI, en placage de bois de rose et amarante marquetée feuilles 360.000. On a donné 846.500 francs pour une suite de six tapisseries d'Aubusson, d'époque Louis XV, d'après des cartons qui semblent être de Jean-Baptiste Oudry. — A. F.

● Hier, à la première chambre du tribunal de la Seine s'est déroulée, sous la présidence de M. Maurice Lemaire, président du tribunal ; la cérémonie d'installation solennelle de M. Louis Rousseau, premier président de la cour de Chambéry, nommé procureur de la République en remplacement de M. Gabolde devenu Garde des Sceaux.

Mots croisés

Problème N° 273

Horizontalement : I. Pour l'instant, c'est un acte de buraliste. — II. Beaucoup. — Verrou primitif. — III. Implore. — Sur un gibet qui n'était pas infamant. — IV. Moteur humain. — Elles sont cause de l'épanouissement des fleurs et des parapluies. — V. Possessif. — Entre jadis et maintenant. — VI. Expression de chef d'orchestre. — VII. Vauriens. — VIII. C'est la fête préférée des enfants. — Dans le vocabulaire de la douleur. — IX. Début du nom d'un général romain. — Saint normand. — ...et approuvé, c'est la formule. — X. Empêchera un cheval de branler le chef.

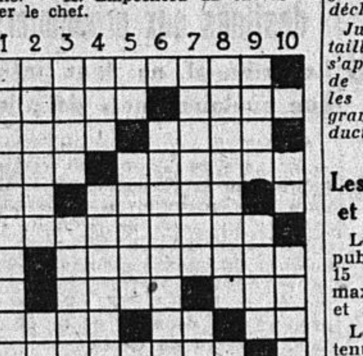

Verticalement : 1. Un coléreux ne peut guère le rester. — 2. Comme tout le monde. — Fait l'âge. — 3. Le contraire de la poudre de talc. — Général israélite assassiné par le neveu de David. — 4. Moyen d'accès. — Indésirable sur le nez d'une coquette. — 5. Note. — Termine nos membres. — 6. S'oppose au camée. — 7. Sur une cheminée, regarde son double par-dessus la pendule. — Conjonction. — 8. Le jeune premier le fera de l'ingénue s'). — 9. Le beurre noir fait son affaire. — Même perçant, il n'est pas en vrille. — 10. Possessif. — On peut l'être au milieu d'une foule.

Solution du problème N° 271

Horizontalement : I. Surveiller. — II. Hi ; ara. — III. Naumachie. — IV. Simagrée. — V. Araire ; ça. — VI. Tétrapodes. — VII. Iéna ; ans. — VIII. Ors ; dictée. — IX. Nom ; Isle. — X. Sieur ; erra.

Verticalement : 1. Sensations. — 2. Aire ; roi. — 3. Rhumatisme. — 4. Vimaire. — 5. Agrandir. — 6. Crêpais. — 7. Hé ; clé. — 8. Laie ; dater. — 9. Ere ; Cène. — 10. Ra (radium) ; Masséna.

Une propriété des Rothschild serait acquise par la Ville de Paris

Plusieurs commissions du Conseil municipal se sont réunies jeudi à l'Hôtel de Ville. La première commission a approuvé un relèvement de 20 % environ des divers tarifs d'occupation du sol et du sous-sol de la voie publique.

La troisième commission a adopté les propositions préfectorales concernant l'ouverture d'une voie nouvelle entre le boulevard Auguste-Blanqui et la rue des Reculettes. Elle a émis, en outre, un avis favorable pour l'acquisition et la remise en état de la piscine Château-Landon et a commencé l'examen du rapport préfectoral concernant l'acquisition par la Ville de Paris d'une propriété sise à Boulogne-sur-Seine appartenant à Alexandre de Rothschild.

La cinquième commission, de son côté, a émis un avis favorable à l'adoption de plusieurs mesures ayant trait notamment au renforcement des moyens matériels de la police, à l'alimentation du régiment de sapeurs-pompiers et à l'acquisition de l'immeuble 11, rue Bérenger et 14, rue de la Corderie, destiné aux nouveaux locaux de police du troisième arrondissement.

Aucun train ne sera dédoublé à l'occasion des vacances pascales

Le ministre secrétaire d'Etat à la Production industrielle et aux Communications communique :

Les difficultés de toute nature qui ont imposé jusqu'à présent la limitation des déplacements des voyageurs subsistent intégralement et empêcheront la S.N.C.F. de dédoubler les trains pendant les fêtes de Pâques.

Le public est instamment invité, dans son propre intérêt, à restreindre ses déplacements pendant cette période et à n'entreprendre de voyages que pour des motifs impérieux.

En vue d'adapter le trafic à la capacité des trains, la S.N.C.F. appliquera, du vendredi 16 avril inclus au lundi 3 mai inclus, dans certaines gares et pour les trains express désignés par affiches, le régime de l'inscription préalable obligatoire qui subordonne l'accès aux trains des voyageurs qui n'ont pas loué leur place à la présentation d'une fiche d'admission délivrée gratuitement dans les conditions habituelles.

RAVITAILLEMENT et VIE PRATIQUE

LES MOULES DE VENDÉE VONT-ELLES ALLER AUSSI AU « MARCHÉ NOIR » ?

Les moules de Vendée, qui constituent un plat supplémentaire appréciable, vont-elles à leur tour déserter nos poissonneries ? Ces coquillages, qui, avant la guerre valaient moins de 100 francs les 100 kilos, ont été taxés à 375 francs. Il s'agit des moules de grosseur marchande et triées de tout déchet.

Jusqu'à présent, les mareyeurs détaillants et les expéditeurs pouvaient s'approvisionner chez les mytiliculteurs de la baie de l'Aiguillon-sur-Mer où les moules sont cultivées sur une grande échelle. Mais voici que les producteurs, estimant que le prix de 375 francs le quintal n'est pas suffisamment rémunérateur, parlent de le vendre 700 francs. A ce prix-là, bien entendu, les commerçants habituels qui doivent respecter les prix de vente à la taxe ne pourront plus acheter de marchandise. Les trafiquants du marché noir, par contre, l'enlèveront sans discuter, puisque la vente et la circulation des moules sont libres.

Les pouvoirs publics laisseront-ils s'opérer ce tour de passe-passe, sans appliquer les sanctions sévères qui s'imposeraient ? Nous ne le pensons pas. les intérêts de la masse devant, en tout temps, l'emporter sur les petites combinaisons de quelques-uns.

Les obligations des propriétaires et conducteurs de vélos-taxis

Le *Bulletin municipal officiel* a publié l'arrêté interpréfectoral du 15 mars fixant les nouveaux tarifs maxima applicables aux vélos-taxis et aux vélos-marchandises.

Les conducteurs de vélos-taxis sont tenus de remettre une fiche de transport aux voyageurs qu'ils transportent. Il appartiendra aux usagers qui auraient à se plaindre d'abus de les faire constater par un gardien de la paix ou de les signaler à la préfecture de police (direction de la circulation et des transports) en joignant à leur lettre le bulletin de contrôle.

A cette occasion il est rappelé aux conducteurs et propriétaires de vélos-taxis qu'ils sont soumis aux obligations suivantes :

1° *Conducteurs :* Certificat d'aptitude (permis vert) validé jusqu'au 30 avril.

2° *Propriétaires : a)* Assurance illimitée contre les accidents causés aux tiers ; *b)* autorisation de création de commerce délivrée par la préfecture de police ; *c)* autorisation de stationner délivrée par la préfecture de la Seine.

Une plaque indiquant les nom et adresse des propriétaires ainsi que les tarifs en vigueur doit être apposée à l'intérieur des véhicules, lesquels doivent porter également l'estampille attestant qu'ils ont subi avant leur mise en circulation la visite de sécurité et de contrôle de la part des services techniques.

Heures de vente de la bière et du cidre

Jusqu'à nouvel ordre, les heures de vente de la bière et du cidre dans les cafés-bars et établissements similaires sont fixées comme suit : en semaine, de 11 heures à 14 heures et de 18 h. 30 à 21 h. 30. Les dimanches et jours de fêtes légales, de 11 heures à 21 h. 30.

Le réapprovisionnement des détaillants non titulaires de comptes de points

Les détaillants non titulaires de comptes de points pouvaient, jusqu'à présent, échanger en banque contre des chèques de points, leurs titres d'approvisionnement. Cette faculté leur est enlevée par décision du répartiteur du textile. Pour leur réapprovisionnement, les détaillants pourront désormais remettre directement à leurs fournisseurs les tickets, bons d'achat ou titres assimilés reçus de leur propre clientèle ; ces tickets seront obligatoirement oblitérés au cachet du premier remettant.

L'envoi des fiches individuelles de travail

Les bordereaux nominatifs et numériques (modèles 3 et 4) et les fiches individuelles de travail doivent être adressés par les employeurs des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, au préfet régional de Paris, Office régional du travail (décret du 27 mars 1943), 16, rue de l'Abbaye, Paris, (6e).

Les employeurs de Seine-et-Marne adresseront les fiches individuelles et le bordereau modèle 3, ainsi que les certificats de travail destinés à leur personnel, au préfet du département de Seine-et-Marne, à Melun. Par contre, le bordereau numérique modèle 4 devra être adressé au préfet régional de Paris, Office régional du travail (décret du 27 mars 1942), 16, rue de l'Abbaye, Paris (6e).

Où trouver le « plat cuisiné »

Nous publions ci-après une liste de nouveaux dépositaires du plat cuisiné :

A PARIS : Voisin, 29, rue d'Armaillé ; Galbrun, 15, rue de la Chapelle ; Bourdeloux, 37, rue Marcadet ; Busson, 54, rue Doudeauville ; Pouchoux, 1, rue de la Charbonnière ; Séjourne, 18, rue de Chartres ; Lereclus, 53, rue de la Goutte-d'Or ; Guerineau, 34, rue Myrrha ; Barbier, 70, rue Myrrha ; Chassain, 14, rue Myrrha ; Velly, 36, avenue de Clichy ; Dugoud, 28, boulevard Barbès ; Letellier, 116, rue de Meaux ; Fildier, 6, avenue Jean-Jaurès.

A *Aubervilliers* : Juhue, 3, rue Achille-Bonnard ; à *Champigny-sur-Marne* : Hurot, 113, boulevard de Nogent ; à *Saint-Denis* : Fineau, 57, rue du Maréchal Pétain ; Thiry, 230, avenue Anatole-France.

Les avantages en nature pendant la durée des congés payés

Les indemnités représentant les avantages en nature à payer par les employeurs pendant la durée des congés payés à tout ouvrier, employé ou apprenti d'établissement industriel, commercial, artisanal, même s'ils ont la forme coopérative et à tout salarié des professions libérales, des offices ministériels des syndicats professionnels, des sociétés civiles, associations et groupements de quelque nature que ce soit, sont fixées comme suit dans le département de la Seine : nourriture, 20 francs par jour, logement, 4 francs par jour.

Pour les employeurs du département de la Seine

Les employeurs du département de la Seine sont avisés qu'ils doivent envoyer à l'adresse suivante : préfecture de la Seine, service du travail (décret du 27 mars 1943), Hôtel de Ville, Paris, les bordereaux nominatifs et numériques (modèles 3 et 4) inclus dans l'instruction aux employeurs qui leur a été remise dans les mairies en même temps que les certificats de travail destinés à leur personnel, en exécution du décret du 27 mars dernier.

LES MENUS ECONOMIQUES

Ballottines de mer

Si vous avez de l'encornet (ou de la seiche) ne vous laissez pas rebuter par toutes ces pattes-tentacules, car vous pouvez en faire un bon plat de famille. Lavez bien ces bestioles, coupez la tête, détachez-en les tentacules, videz le corps, sans le fendre, pour garder la forme poche, enlevez délicatement la peau de dessus, relavez encore, vous aurez une eau rosée et la chair sera très blanche. Faites une farce en hachant les tentacules (raclées de la peau) avec un peu de pain rassis imbibé de bouillon de comprimé, persil, oignon, ail, échalotes (passé, à blanc, au beurre un instant), sel, poivre. Bourrez-en les poches d'encornets, trois points de gros fil (ou petite ficelle) pour fermer les poches. Dorez les ballottines en cocotte, avec quelques oignons, et même une ou deux carottes en quartiers ; mouillez de bouillon de comprimé ; cuisez comme un veau cocotte.

Tickets périmés

A dater d'aujourd'hui : le coupon n° 9 de novembre 1942, validé pour l'inscription et la distribution d'eau-de-vie rhumée concernant les catégories J3 A et T.

A dater du 17 avril : le ticket DW de mars.

A dater du 19 avril : le ticket DP de février.

En revanche, sont encore valables : les tickets DP de mars et DZ d'avril.

Le prix du sucre

Les prix de vente maxima des sucres sont augmentés dans la Seine de 37 fr. 90 le quintal, en gros et de 0 fr. 40 le kilo, au détail.

Le ressemelage des chaussures à semelles de bois

Le prix maximum de la pose des patins de bois demi-semelle est fixé comme suit : hommes (pointures supérieures au 38), 19 fr. 30 ; femmes (pointure 34 à 43), 18 fr. 80 ; grande fillette et cadet (pointures 35 à 41), 18 fr. 80 ; fillette et garçonnet (pointures 28 à 34), 18 fr. 45 ; enfant (pointures 22 à 27), 18 francs.

Le prix des livres d'occasion

Le prix de vente maximum des livres d'occasion vient d'être fixé par arrêté. Les livres figurant au catalogue de l'éditeur avec la mention : épuisé, doivent être vendus à un prix au plus égal aux pourcentages suivants des prix indiqués sur le catalogue :

Editions scientifiques et techniques, y compris les ouvrages de droit et de médecine (à l'exception des ouvrages de vulgarisation) et catéchismes, 70 %.

Editions classiques, 65 %.

Toutes autres éditions, 60 %.

La location des places dans les trains

En raison des circonstances, à partir du lundi 12 avril, les bureaux de location de place ouvriront uniformément à 8 heures.

Dès les premiers mois, il faut compléter l'allaitement de l'enfant par l'apport d'un aliment riche, digestible et bien assimilable.
Bébé a encore grossi car sa maman lui donne régulièrement la farine lactée diastasée SALVY, digestible, légère et très nourrissante
La farine SALVY est l'aliment parfait des enfants avant, pendant et après le sevrage.
FARINE LACTEE DIASTASÉE Préparée par BANANIA
SALVY
Vente contre tickets

GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENT 67. Bd SÉBASTOPOL PARIS

MAUVAIS ESTOMAC Poudre DOPS TOUTES PHARMACIES

PRES DE LILLE

Durant toute une nuit des malfaiteurs avaient terrorisé une cultivatrice

Puis ils avaient emporté un important butin

Ils ont été condamnés à des peines variant de dix à vingt ans de travaux forcés

LILLE, 9 avril. — (Dép. *Matin*). — La cour d'assises du Nord a condamné à 20 ans de travaux forcés Alfred Herbaut, 31 ans, carrier à Attiches et à 10 ans de la même peine Emile H..., 17 ans, manœuvre à Lille, qui dans la nuit du 10 mars 1942, avec l'aide d'un complice, Pierre Bleys, 27 ans, journalier à Lille, en fuite, pénétrèrent par escalade dans la ferme occupée à Emmerin par Mme Vanbremersch, 28 ans, dont le mari est prisonnier de guerre. A ce moment-là celle-ci se trouvait en compagnie de son garçonnet, âgé de 3 ans, et de sa domestique.

Les malfaiteurs durant toute la nuit terrorisèrent les deux femmes et l'enfant, puis ils emportèrent les économies de la cultivatrice ainsi qu'un butin important composé de bijoux, de vêtements et de marchandises diverses qu'ils cachèrent chez la femme Julienne Vanousen qui, poursuivie pour recel, a été condamnée à 2 ans de prison.

● L'assemblée générale de la Croix-Rouge française s'est tenue hier à Paris, sous la présidence du marquis de Mun. A cette session assistaient pour la première fois les délégués départementaux de la C. R. F. des deux zones.

La lutte contre les trafiquants

104 arrestations, 116 condamnations

A la suite de la réunion du Comité départemental des prix à la préfecture de police, le parquet a été saisi de dix-sept affaires de majorations illicites de prix. En outre, 66 affaires de flagrant délit ayant amené l'arrestation de 104 individus lui ont été transmises directement par le service du contrôle économique, la semaine précédente.

Les infractions constatées portent notamment sur des ventes de denrées alimentaires, de gâteaux, de viande, de gants, d'articles de bonneterie.

D'autre part, sept commerçants, poursuivis pour hausse illicite, ont été l'objet de mesures d'interdiction ou de fermeture de leur commerce.

Au cours des audiences du 31 mars et du 3 avril, le tribunal de la Seine a prononcé 116 condamnations à des peines diverses s'élevant jusqu'à dix mois de prison et 30.000 francs d'amende.

— Le syndicat des techniciens et agents de maîtrise, 6, rue de la Douane, informe qu'une permanence spéciale est ouverte au siège, les mardis, de 18 heures à 19 h. 30, pour l'examen des questions prud'homales ou litiges d'entreprises.

— Le G.A.P. cordonnier de la Seine prie la famille des artisans maîtres cordonniers partis travailler en Allemagne au titre de la relève de se présenter d'urgence à la Maison du cordonnier, 21, rue des Vinaigriers (10e).

— Le bureau de la jeunesse et des sports, précédemment installé 15, rue de la Bûcherie, est transféré 2, rue Pernelle (4e).

TOUS LES SPORTS

Quelques vedettes de la route...

...au Critérium du Printemps

SUR LA ROUTE A TOUTES PÉDALES

Le Critérium National finit au Parc des Princes

PARTANT demain dimanche à 10 heures de la route de l'Hippodrome de Saint-Cloud, les nombreux concurrents du Critérium national de la route, de Paris-soir, après avoir roulé, grimpé, dévalé, lutté, sur le double circuit de 200 kilom. Rocquencourt, Saint-Germain, Poissy, Mantes, Flins, Saint-Germain, Versailles, Rambouillet, Dourdan, Limours, Chateaufort, Versailles, Ville-d'Avray et Boulogne, termineront à toutes pédales leur randonnée au Parc des Princes vers 15 heures par le quai Carnot, la passerelle de l'Avre, le boulevard Anatole-Fance et les allées d'Auteuil.

Les matcheurs

Nombreux, les concurrents ? Pardi ! Ils sont cent seize qui postulent à ce critérium ouvrant raisonnablement et méthodiquement la saison sur route, car auparavant ce n'était que hors-d'œuvre. En donner la liste entière ne serait qu'afficher les numéros d'un programme copieux. Voyons les principaux qui se détachent du nombre.

Emide Idée, en tête, Paul Maye, Mithouard, Caffi, Boda (*Alcyon*) ; Laurent- Thiétard, Debenne, Level (*Métropole*) ; Albert Goutal, Caput, Le Guével, Guégan, Blum (*Dilecta*) ; Vietto, Goutorbe, Pawlisiack (*Helyett*) ; Marcaillou, le revenant, Pernac (*France Sport*) ; G. Chocque, Claude Goutal, Robic, Dujay (*Genial-Lucifer*) ; Cosson, Yvan Marie, Lapébie, Ducazeaux (*Europe*) ; les Danguillaume, Guiguet (*Peugeot*) ; Gauthier, Dorgebray, Louviot, J.-M. Goasmat, Virol, Cogan (*Mercier*) et parmi les individuels Archambaud, Cloarec, Solente et le célèbre Tribouillard de Caen.

Un choix

Parmi tant de routiers, il est difficile de faire un choix. Mais souvenons-nous et de la grande forme des Alcyons et de la valeur d'Emile Idée, habituellement fin prêt en début de saison. Mais on trouve dans la masse quelques phénomènes, tels Gauthier, Caput, Laurent, Dorgebray, résolus à se faire une place au soleil, s'il brille.

Programme varié à la Cipale

ON a eu chaud à la Cipale, car il avait été question un moment d'y faire arriver le Critérium de la route et d'y faire émigrer les professionnels à vélo et à moto. *Horresco...* Mais tout a été remis en bon ordre et demain dimanche a lieu, à 14 h. 30 (métro Charenton-Ecoles), la réunion donnée par le Comité de l'Ile-de-France, sous le patronage du *Matin* et au cours de laquelle sont disputées les épreuves de vitesse et d'américaine des Coupes du *Matin*.

A l'américaine de 50 kilomètres, Verdier et Prévotal des J.P.S., faisant infidélité à la piste au bénéfice du plein air de la route, passent la main et les relais à une phalange de bonnes équipes parmi lesquelles se trouvent Druot-Lahaix (Druot l'ancien équipier du populaire Tartrat), Tixier-Arligué, de Montargis, Ribeyre-Smout, Comboudoux-Mottais (Lorrenzetti ayant lâché Comboudoux), Roux-Doré, qui ont leurs chances, Bareth-Morphyre, Causeret-Le Gall, Wartel-Roy qui vont peut-être démarrer, Laveissière-Rebière et Blimo-Jarlaud, champions pour cette fois des J. P. S.

A l'épreuve de vitesse, Causeret n'a ni Dron, ni Sensever à battre. Mais Raffour, Plaisance, Bizard, Ham, Van Glabecke, Morphyre, Weimberg et Rebière, têtes de série, vont s'employer à le faire. Et la course est très ouverte, autant que l'américaine.

Le handicap traditionnel, une course de primes, une autre par élimination complètent le beau programme de la Cipale rassurée.

✱ *Au Parc des Princes.* — Avant et après l'arrivée du Critérium de la route, demi-fond, course derrière Dernys, omnium des jeunes et vitesse amateurs.

✱ *Au vélodrome de Saint-Denis*, demain dimanche (14 h. 30), arrivée du grand prix de Saint-Denis sur route, match omnium, américaine de 50 km.

✱ *La vitesse professionnels* — Voici les dates et lieux définitifs du championnat limité à huit coureurs : 9 mai, Angoulême ; 6 juin, Bayonne ; 11 juillet, Caen ; finale éventuelle, 18 juillet, Bordeaux.

✱ *Le championnat professionnel sur route.* — Aucune modification, le choix du circuit du Comminges restant fixé.

Au football le championnat

HUIT matches du championnat-fanion sont au programme de demain en Z. O. Ils ne peuvent en rien modifier la situation actuelle, Lens étant bien installé en tête avec ses cinq points d'avance sur les Girondins et un match à jouer. Toutefois on sera curieux de savoir ce que, se déplaçant tous deux, les réservés de la finale de la Coupe de France Z. O. feront, les Girondins à Rouen et le Stade-C. A. P., plus heureux, à Troyes, étant donné que cette finale est rejouée le 18 de ce mois à Bordeaux.

Havre A. C.-O. L. C. Lillois.
F. C. Sochaux-Stade de Reims.
F. C. Fives-Amiens A. C.
U. S. du Mans-Red Star.
A. S. Troyes-Stade-C. A. P.
F. C. Rouen-Girondins.
Stade Rennes-R.C. Lens.
Racing Club-Excelsior.

IL ne faut cependant pas se figurer que Lens s'en va en promenade à Rennes. Toujours mordants chez eux, devant leur public, les Rennais peuvent mener la vie dure aux Lensois, assez lents à se mettre en train. Un match nul serait assez la conclusion de cette partie qui sera jouée assurément à l'emporte-pièce.

Racing-Excelsior

PRÉVU, au stade de la rue de la Chapelle à Saint-Ouen (15 heures), ce match est joué par un Racing qui fait peau neuve. Veinante ayant pris ses invalides et se donnant entièrement à son rôle d'entraîneur, l'équipe est ainsi formée :

Liévins ; Chrétien et Dupuis ; Lougs, Jordan et Dramez ; Roulié, Haza, Bongiorni, Fleurian et Vaast.

L'essai était à tenter.

Amateurs en championnat

Le premier match du championnat de France amateur (patronage *Matin*) a lieu demain sur le terrain de l'Olympique Orléanais. Il oppose, en poule D, l'O. C. Orléanais à l'A. S. Saintaise, champion du Poitou.

Trois champions restent à trouver. Les finales ont lieu demain : en Flandres, R. C. Roubaix-Bruay ; en Lorraine, Blénod-Homécourt ; en Anjou, Saint-Nazaire-Angers.

LE GALA IRENE POPARD

A lieu demain dimanche 14 h. 30 au stade Coubertin. La remarquable animatrice et créatrice de la gymnastique féminine harmonique et rythmique donne à son programme un cachet artistique qui n'exclu pas les démonstrations d'éducation physique faites par les monitrices, les jeunes filles, les fillettes et les enfants. Quand on parle d'art et de sport, on est tenté de s'écrier : « Allez au gala d'Irène Popard. »

Le public est informé que la location reste ouverte aujourd'hui toute la journée 10, avenue de la Grande-Armée.

SUR LES RINGS PARISIENS DE LA BOXE

Médina met K. O. Engelen au 8e round

COMMENT fixer cet homme qui semble insaisissable ? avait l'air de se demander Théo Medina, pendant son match au Cirque d'Hiver, tandis qu'Engelen, l'ancien champion belge des coqs, tournait autour de lui, rompait, touchait — ô légèrement — du gauche, rentrait en corps à corps après l'esquive et n'encaissait que le minimum de coups.

Au 4e round, Medina l'avait touché par un gauche-droit assez féroce, mais le Belge s'était remis rapidement d'aplomb et il avait repris son jeu de jambes et celui des poings. Le gitan s'énerva, puis touché à son tour, peu durement d'ailleurs, il se calma et entreprit un travail d'usure.

Il en vint à ses fins. Au 8e round, Engelen ayant laissé tomber un peu sa garde, il lui décocha au menton deux fulgurants crochets droit et gauche. Pantelant pendant neuf secondes, le Belge se releva pour sentir les effets d'un gauche-droit qui l'étendit définitivement sur le ring. Le K.O. était net, précis, sans bavure.

La moralité de cette histoire est qu'il ne faut pas seulement connaître à fond l'art de la boxe, comme Engelen, mais qu'il faut aussi, et surtout peut-être, savoir frapper, comme Théo Médina qu'on se plairait à voir aux prises avec Roger.

La mâchoire d'acier chromé et le buste d'airain de Besneux résistèrent pendant quatre reprises aux coups de Menozzi, le champion mi-lourd. A la cinquième ils cédèrent et Trickri, manager, jeta l'éponge.

André Famechon a battu Fonteix aux points.

Despeaux - Deschamps à la Mutualité

DESCHAMPS et Martorell sont les deux inédits de la Z.N.O., tous deux venant de Marseille, que la Mutualité présente demain dimanche (15 h.). Deschamps est opposé à l'ancien champion de France des moyens, Jean Despeaux qui espère bien reconquérir son titre un jour ou l'autre ; Martorell boxe avec le Dijonnais Mortureux, un léger assez dur, battu seulement deux fois en quatorze combats.

On ne possède aucune base solide pour étayer la valeur de ces deux inédits, et peut-être eut-on mieux fait d'essayer Deschamps contre un bon poids moyen au lieu de le flanquer sous le poing à présent vigoureux et cadencé de Despeaux. On verra.

Comme troisième combat, Angelmann, le populaire Tintin contre Ben Yahi, nouvelle vedette.

Les amateurs à l'Elysée-Montmartre

RIEN ne fait prévoir quels sont ceux des concurrents amateurs de Z.O. qui disputeront les finales du championnat. Aussi bien, les demi-finales ayant lieu demain dimanche (15 h.) à l'Elysée-Montmartre sont admises comme très serrées.

Mouches : Famechon (Sous-le-Bois), Clivatti (Belfort), Manier (Reims), Marcq (Paris).

Coqs : Megret (Paris), Bonnet (Sochaux), Matéo (Bordeaux), Sieuw.

Plumes : H. Mourguiart (Biarritz), Charette (Homécourt), Dodin (Le Mans), Renet (Paris).

Légers : Hulot (Le Mans), Fahys (Besançon), Waïda (Reims), Villemain.

Welters : Mierzwa (Reims), Chais (Angers), Jean Julien (Elbeuf), Verdier (Pontarlier).

Moyens : Gallican (Le Mans), Risser (Homécourt), Cauffour (Paris), Carrigand (Valenciennes).

Mi-lourds : Lenglet (Bully), Aubry (Paris), Bodchon (Saint-Malo), Franzon (Belfort).

Lourds : Mennégault (Paris), Bigotte (Grenay), Maget (Reims).

✱ *Au Central.* — Ce soir samedi (20 h.) tournoi professionnel de welters. Demain dimanche (15 h.), demi-finales des Aiglons, de *l'Echo des Sports*.

Courses

Auteuil, dimanche, remplace Longchamp

Les milliers de turfistes, témoins et rescapés du lâche et abominable bombardement qui précéda la première course de la réouverture de Longchamp, n'ont pas été surpris de la décision de M. Max Bonnafous, ministre de l'Agriculture, suspendant jusqu'à nouvel ordre les courses qui devaient être données sur cet hippodrome.

Aujourd'hui, l'épreuve principale de cette réunion réservée à l'obstacle, sera le prix Jean de la Rochefoucauld, steeple-chase de 200.000 francs pour tous poulains ou pouliches de 4 ans.

Duke of Atlantic qui vient de triompher sur ce parcours a été à l'arrivée de toutes les courses qu'il a disputées et Dantzig qui, après avoir mené toute la course lors de sa dernière exhibition, n'a été battu que par Caldarium semblent les plus recommandables de ce bon lot.

Le prix Juigné, la grande attraction de ce dimanche, est en réalité une épreuve pour débutants tardifs. Quelques bons chevaux gagnèrent cette course classique. Parmi eux on peut citer : Mon Talisman et Bois Roussel. Mais Bruleur, en 1913 s'y fit battre par trois poulains fort médiocres : El Tango, Pierre Marquette et Varlcain. C'est assez dire la difficulté de faire un choix dans cette épreuve réservée aux inédits de 3 ans.

Résultats d'hier, à Maisons-Laffitte

PRIX DE LA BRESSE
A vendre, 40.000 francs, 2.100 mètres
1. Grey Mist (102), à Mme P. G. 20
Ambiehl (M. Girard) .... P. 11
2. Gayland (101) (F. Hervé) ... P. 25
3. Rancune (108) (B. Garmond). P. 15

PRIX DE THONON
50.000 francs, 1.600 mètres (L. D.)
1. Picador (203), à M. F. Dupré G. 17
(R. Brethès) .... P. 12
2. Admiral John (213) (Poincelet). P. 18
3. Catherine (228) (G. Duforez). P. 28

PRIX DE L'OISANS
A vendre, 40.000 francs, 2.400 mètres
1. Martinet (307), au marquis de G. 53
Triquerville (L. Flavien) .... P. 27
2. Friendship (309) (P. Blanc). P. 27
3. Kraou (301) (A. Hatton) .... P. 29

PRIX DE LA MAURIENNE
Apprentis, 50.000 fr., 1.400 m. (L. D.)
1. Livingstone (421), au vicomte G. 33
R. de Rivaud (G. Cibard) ... P. 20
2. Saltator (401) (L. Heurteur). P. 61
3. Russian Lace (410) (Burnier). P. 23

PRIX DE TARENTAISE
Handicap, 60.000 francs, 2.100 mètres
1. Caboclo (518), à M. P. Lecoq- G. 224
Vallon (H. Signoret) .... P. 63
2. Adiss (511) (G. Duforez) .... P. 31
3. Folastra (506) (M. Allemand). P. 44

PRIX DE BOURGES
Haies, à vend., 30.000 francs, 3.000 mètres
1. Bonbon Fraise (605), à M. E. G. 21
Mouillefarine (R. Bonnefond). P. 12
2. Cormery (603) (E. Mantelet). P. 15
Pari jumelé : 22 francs pour 10 francs.

PRIX DU SANCERROIS
Steeple, handicap, 60.000 fr., 4.000 mètres
1. Blue Cloud (703), à M. M. G. 37
Grammont (A. Chauffour) .... P. 13
2. Hahnhof (701) (H. Bonneau). P. 15
3. Théobroma (710) (H. Gleizes) P. 13

Aujourd'hui, à AUTEUIL, à 14 h.

APPRECIATIONS

Prix Jason, steeple, à réclam., 40.000 fr., 3.800 m. — POMME DE REINETTE, *Zog.*

Prix Univers II, haies, à v., 50.000 fr., 2.800 m. — RIPERT, *La Chênaie II.*

Prix Residant, steeple, 100.000 francs, 3.500 mètres. — SAO LUIZ, *La Mie au Roy.*

Prix Valmajour, haies, handicap, 150.000 fr., 3.500 m. — FITEORARI, *Gentil Vatout.*

Prix Jean de La Rochefoucauld, steeple, 200.000 fr., 3.500 m. — DANTZIG, *Duke of Atlantic.*

Prix Ismen, haies, 100.000 francs, 3.700 mètres. — GENTIL VATOUT, *Cabérius.*

Prix Forearm, haies, 75.000 francs, 3.000 mètres. — ECURIE M. PUPIER, *Lord Aster.*

Demain, à AUTEUIL (plat), à 14 heures

APPRECIATIONS

Prix de la Grotte, à récl., 50.000 francs, 1.400 mètres. — ROSETTE II, *Béliche.*

Prix de Villennes, 100.000 fr., 2.100 m. — ECURIE COMTE DE CHAMBURE, *Mitchouby.*

Prix de Longpré, 75.000 fr., 1.600 m. — DON DE ROI, *Orléanaise.*

Prix Juigné, 300.000 fr., 2.100 m. — ASTÉRIAN, *Seer.*

Prix de Barbeville, 100.000 fr., 3.000 m. — CALDARIUM, *Pas Un Sou.*

Prix de Fontainebleau, 100.000 francs, 2.100 mètres — ATTILA II, *Sérapis.*

Prix de Villeron, handicap, 75.000 fr., 1.400 mètres. — MALVOISIE, *La Pavane.*

La Bourse de Paris du 9 avril

Au groupe des Rentes, seules les séries 4 1/2 % ont fait montre de quelque activité. Dans l'ensemble de légers déchets ont été enregistrés par rapport à la précédente séance. Les emprunts du Trésor ont été très calmes et rien de saillant ne mérite d'être signalé.

VALEURS	COURS AU 8/4	COURS AU 9/4
Fonds d'Etat		
3 % Perpétuel	96 20	96 20
3 % Amortissable	98 90	98 80
4 % 1917	104 10	103 95
4 % 1918	103 50	103 40
5 % 1920	141 20	141 ..
4 1/2 % 1932 « A »	103 15	103 20
4 1/2 % 1932 « B »	104 15	104 20
Obl.Déf.Nat. 5 % 1938	123 50	123 55
Obl.Trés. 4 1/2% 1933	1313 ..	1311 ..
— 4 % 1934	1214 ..	1212 ..
4 % 1936, B	140 75	141 ..
B.d.Trés 4 1/2 % 1933	.... ..	.... ..
— 4 1/2 % 1934	1087 ..	1087 ..
— 4 % 1935	1093 ..	1093 ..
C.A.Tab. 4 1/2 % 1929	1026 ..	1025 ..
Caisse Aut 4 % oct41	2032 ..	2032 ..
3 % 1942	97 85	97 95
3 1/2 % 1942	98 50	98 50
Fonds garantis		
Crédit Nat. 5 % 1919	639 ..	640 ..
— 5 % 1920	574 ..	580 ..
— 5 % 1934	1145 ..	1148 ..

VALEURS	COURS AU 8/4	COURS AU 9/4
Fonds garantis		
Créd. Nat. 5 % 1935	1129 ..	1140 ..
Créd. Nat 4% juin 1941	2112 ..	2112 ..
Actions		
Banque de France	29400 ..	28980 ..
Banque de l'Algérie	22960 ..	.... ..
Crédit Foncier	7560 ..	7460 ..
Crédit Lyonnais	3720 ..	3700 ..
Suez Capital	44900 ..	44650 ..
Est	960 ..	.... ..
Lyon	1715 ..	1740 ..
Midi	1239 ..	1215 ..
Nord	2348 ..	2300 ..
Orléans	1485 ..	1480 ..
Energie industrielle	4460 ..	4350 ..
Schneider et Cie	[illegible]	5820 ..
Charbonn. du Tonkin	[illegible]	6680 ..
Courrières	[illegible]	1274 ..
Lens	1749 ..	1720 ..
Vicoigne	2090 ..	[illegible]
Péchiney	5850 ..	[illegible]
Saint-Gobain	8050 ..	[illegible]
Caoutchouc indochin	.... ..	2470 ..

BOURSE DE LYON du 9 avril 1943. — Banque de France, 28.900 ; Banque de Paris, 2.250 ; Crédit Lyonnais, 3.740 ; Electricité de Paris, 1.950 ; Générale d'Electricité, 5.800 ; Tréfileries du Havre, 2.160 ; Lens, 1.710 ; Nickel, 3.400 ; Penarroya, 1.748 ; Port Rosario, 23.475 ; Brasseries Quilmès, 28.580 ; Royal Dutch, 16.500 ; Rio Tinto, 7.750 ; Norvégienne de l'Azote, 5.550.

IMMEUBLES ET PROPRIÉTÉS A VENDRE

LISTE N° 59

ADRESSES	ADMINISTRATEURS	Mises à prix
270, rue du Fbg-St-Honoré et 272, r. du Fg-St-Honoré, PARIS-8e	M. LANGOIROUX, 1, place de Château, St-Germain.	5.000.000
57, avenue Victor-Emmanuel-III PARIS-8e.	M. PLOTON, 25, bd de Courcelles, Paris.	3.500.000
4, r. Dahomey, et 199, fbg Saint-Antoine, PARIS (11e).	M. LAIGLE, 5, rue Dombasle, Paris.	2.000.000
11, villa Saint-Mandé, PARIS-12e.	M. KECK, 208, rue de Grenelle, Paris.	1.650.000
36, rue Fondary, 1, rue Henri-Duchesne, PARIS-15e.	M. PIOGEY, 9, cité du Retiro, Paris.	1.600.000 1.600.000
30, rue Félicien-David (garage), PARIS-16e.	M. LE JOILLE, 24, bd Sébastopol, Paris.	1.500.000
86, rue Damrémont, PARIS-18e.	M. PETIT NOUVELLON, 73, bd Haussmann, Paris.	1.300.000
74, rue Turbigo, PARIS-3e.	d°	1.250.000
7, rue Darboy, PARIS-11e.	M. FAUCHON, 156, fbg Poissonnière, Paris.	1.200.000
7, rue Henri-Monnier, PARIS-9e.	M. MARECHAL, 7, villa des Peupliers, Colombes.	1.200.000
38 et 38 bis, rue Jean-Jaurès, PUTEAUX	M. SCHNEIDER, 26, rue Nungesser-et-Coli, Paris.	1.050.000
50, bd de Port-Royal, PARIS-5e.	M. TANAZACQ, 32, rue Pierre-Demours, Paris.	930.000
9, rue Antoine-Chantin, PARIS-14e. Local commercial.	M. NICOLLE, 86, rue de Rennes, Paris.	900.000
39-41, avenue Philippe-Auguste, PARIS-11e. Locaux commerciaux.	M. MACHELIDON, 1, rue Rossini, Paris.	850.000
145, rue de Paris, BOBIGNY. Local industriel.	M. OLIVE, 13, bd Péreire, Paris.	800.000
1, rue Soyer, NEUILLY.	M. MOREAU, 19, bd Magenta, Paris.	750.000
2, bd Noël-Marc (villa) ANDRESY (S.-et-O.)	M. MORIN, 96, rue de la Tour, Paris.	700.000
Vente de 115 parts d'appartement 8 bis, bd Maillot, NEUILLY-s.-Seine.	M. RIPOCHE, 7, rue Bachaumont, Paris.	700.000
64, rue des Pyrénées, PARIS-20e.	M. OLLIER, 16, avenue Hoche, Paris.	500.000
8 bis, cité Duchesnoy, ASNIERES.	M. POGGIOLI, 16, rue de Chazelles, Paris.	500.000
26, rue Dezobry, à St-DENIS.	M. CARPENTIER Clovis, 67, rue de Tocqueville, Paris.	450.000
4 bis, rue Quinault, à St-GERMAIN-EN-LAYE (S.-et-O.)	M. DARIAUX, 70, r. Léon-Désoyers, à St-Germain-en-Laye.	450.000
40, avenue Poniatowski, MAISONS-LAFFITTE (S.-et-O.)	M. BERGERET, 12, rue Louis-Rouquier, Levallois-Perret.	400.000
Villa Saint-Gilles, allée St-Gilles, VAUCRESSON (S.-et-O.).	M. GABORIT, 8, rue Riquet, Paris-19.	350.000
12, rue Boschot, à FONTENAY-sous-BOIS.	M. DICONNE, 4, rue Milton, Paris.	350.000
5, rue des Bons-Enfants, à MONTGERON (S.-et-O.).	M. ABEL, 18, av. Bois-Guimier, Parc-St.-M.	300.000
6 bis, rue Grandes-Murailles, AUBERVILLIERS.	M. ARNOULD, 43, rue Caumartin, Paris.	300.000
54, rue du Chemin-de-Fer, à FONTENAY-sous-BOIS.	M. BONNERY, 28, rue Legendre, Paris.	300.000
84, rue d'Anjou, à VERSAILLES (S.-et-O.).	M. d'ERCEVILLE 13, bd République, Versailles.	300.000
1, square Villaret-de-Joyeuse, appartement 3e étage.	M. DUCHEZ, 4, av. Courteline, Paris.	280.000
Immeuble 9, r. Saussure, PARIS-17e Vente de la nue propriété.	M. MENAGE, 12, rue Renault, Saint-Mandé.	250.000
Villa 7 et 9, Côtes-de-Vannes, à CONFLANS-Ste-Honorine (S.-et-O).	M. DOUMIC, 18, av. Victor-Emmanuel-III.	240.000
29, rue de la Butte-Pinson, PIERREFITTE.	M. MIARD, 12, rue de la Victoire, Paris.	180.000
13, allée Arago, à PAVILLONS-sous-BOIS.	d°	175.000
38, rue de Paris, SANNOIS (S.-et-O.).	M. PETITJEAN, 122, bd Washington, Suresnes.	150.000
23, rue de la Gaîté, PARIS-14e.	M. BASILIO COSTA, 14, rue de Richelieu, Paris.	143.000
4, rue des Côtes-de-Vannes, « Villa Loïska », à CONFLANS-Ste-Honorine (S.-et-O.).	M. DOUMIC, 18, av. Victor-Emmanuel-III.	140.000
32-34, bd de l'Orangerie, Villa MONTMORENCY (S.-et-O.).	M. OUVRE, 5, av. Lamartine, Soisy-s.-Montmor.	125.000 et 50.000
Pavillon : 20, rue Voltaire, LA COURNEUVE.	M. PETITJEAN, 122, bd Washington, Suresnes.	100.000
Villa 80, avenue Galliéni, GARGAN-LIVRY (S.-et-O.).	M. POULARD, 28 bis, villa Dupont, Paris.	100.000

Les acquéreurs éventuels devront faire connaître par lettre recommandée leur intention de soumissionner **A CHAQUE ADMINISTRATEUR** et au **SERVICE DES VENTES IMMOBILIERES**, 1, rue de la Banque, Paris, au plus tard le 1er mai 1943 en justifiant de leur qualité d'aryen. (Ne pas téléphoner.)